

PROCEDURE D'ADMISSION EN 2NDE PROFESSIONNELLE

METIERS DE LA SECURITE

OBJECTIF

Le Bac Pro Métiers de la sécurité a pour finalité de préparer à l'exercice de différents métiers relevant de la sécurité publique (police, sapeur-pompier...), de la sécurité civile (protection civile ...) et de la sécurité privée.

Le choix d'un métier orienté vers le secteur de la sécurité et de la prévention requiert : **un bon niveau en français**, (compréhension orale et écrite) ainsi que **des qualités particulières** : bonne condition physique, équilibre personnel, dévouement, capacité d'écoute et de dialogue, responsabilité, discipline, travail d'équipe, respect des consignes et de la confidentialité, maîtrise de soi...

Horaires d'enseignement en seconde à titre indicatif :

DISCIPLINES	HORAIRES (en classe de 2 nd e)
Français — Hist. Géo — éducation civique	4h30
Anglais	2h
LV2 (italien, espagnol ou corse)	2h
Mathématiques	2h
Arts Appliqués	1h
Education physique et sportive	2h
Enseignement professionnel (sécurité publique/privée, sécurité incendie, secours à personne, prévention, pratique en ateliers)	13h
Prévention Santé Environnement	1h
Economie-Droit	2h
Accompagnement Personnalisé	2h30

PUBLIC CONCERNE

Tout élève de 3^e générale ou prépa-pro, 2nde générale désirant une réorientation et autres (DARFI...) fille ou garçon, disposant de bonnes conditions physiques et répondant aux exigences de la formation.

- ✓ Un certificat médical indiquant l'absence de contre-indication, délivré par le médecin traitant (ou médecin scolaire) doit être joint au dossier de candidature.
- ✓ L'élève doit nécessairement disposer d'un casier judiciaire vierge dont l'extrait doit être joint avec le dossier de candidature.

<https://www.cin.justice.gouv.fr/cin/b3/eie20>

Le délai pour l'obtention du casier judiciaire peut être long. Veillez à le demander rapidement.

Si vous ne l'avez pas reçu le jour du dépôt du dossier, **merci de joindre le récépissé de la demande faite sur internet**. Attention, il faudra dans tous les cas fournir l'extrait de casier judiciaire au plus tard le jour des tests.

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

Constitution du dossier de candidature

Les établissements d'origine veillent à ce que chaque élève complète l'intégralité du dossier (lettre de motivation et pièces justificatives valides inclus).

Les dossiers incomplets ou avec des pièces justificatives non valides sont systématiquement retournés aux établissements d'origine.

Le chef d'établissement d'origine doit obligatoirement porter un avis motivé sur le dossier de candidature afin de fournir des éléments pouvant servir de support lors des entretiens.

Du 28
janvier au
20 mars

Transmission des dossiers de candidature

Aucun dossier (complet ou incomplet) ne sera accepté après la date arrêtée par l'établissement. Seuls les élèves dont les dossiers sont complets seront étudiés.

Avant le
20 mars
Dernier
délai

Transmission des réponses et convocations élèves

A partir du
1er avril

Tests de positionnement

Vos élèves retenus seront convoqués par le lycée Jean Nicoli pour les tests de positionnement et l'entretien.

Du 11 au 18
avril

Réception des avis à l'issue des tests de positionnement. Une liste des élèves bénéficiaires ou non d'un bonus vous sera communiquée.

A partir du 7
mai

Saisie dans AFFELNET

L'élève ayant obtenu un bonus et qui souhaite confirmer sa candidature doit demander la formation en 1er vœu. Toutefois le bonus ne garantit pas l'affectation, celle-ci s'effectuant dans la limite des places offertes et en fonction du barème obtenu (somme des compétences et des notes obtenues en 3ème).

Les élèves n'ayant pas obtenu de bonus sont invités à formuler des vœux sur d'autres spécialités.

A partir du
31 mai

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

28 janvier
20 mars

Information des élèves

Le lycée Jean Nicoli organise des réunions d'information sur le Bac Pro métiers de la sécurité, à destination des élèves dans les collèges. Elles portent sur le contenu, les exigences, les spécificités, les métiers et les poursuites d'études de la filière.

20 mars

Clôture des candidatures

29 mars

Commission d'étude préalable des dossiers de candidature

1er avril

Retour aux établissements d'origine des dossiers non retenus
Convocation des candidats retenus aux tests de positionnement

Du 11 au
18 avril

Tests de positionnement

7 mai

A l'issue des entretiens,

- le chef d'établissement d'accueil émet un avis très favorable, favorable ou réservé après avoir consulté les différents éléments communiqués par la commission d'entretien. Aux avis Très favorable et Favorable seront associés des bonus pour la formation demandée dans le cadre d'AFFELNET Lycée
- il transmet la fiche de consolidation de projet à l'établissement d'origine. En cas d'avis réservé, il sera peut-être nécessaire, pour l'établissement d'origine, d'accompagner l'élève dans la reformulation de son projet.
- Le lycée Jean Nicoli transmet au SAIO une copie de la fiche de consolidation.

AVIS FINAL

Fin juin
2019

Le SAIO procède à l'attribution de majoration de barème en fonction du bonus obtenu.

Ce bonus est toutefois subordonné à la confirmation par l'élève et ses représentants légaux du choix de la formation et à la **saisie du vœu de l'élève dans AFFELNET en rang n° 1** par l'établissement d'origine et du barème obtenu (somme des compétences et des notes obtenues en 3ème).

Coefficients appliqués aux notes

FRANÇAIS	MATHEMATIQUES	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE	LANGUE VIVANTE 1 Langue vivante 2	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	ARTS PLASTIQUES Musique	PHYSIQUE-CHIMIE SVT Technologie & DP	TOTAL DISCIPLINAIRE
5	3	4	3	5	2	8	30